

Constructyts lance un site dédié aux formations obligatoires et recommandées du BTP

Constructyts, OPCA de la Construction, annonce le lancement du site www.formations-obligatoires-btp.fr dédié aux formations obligatoires et recommandées du BTP.

Les formations obligatoires et recommandées représentent près de **48% des actions mises en œuvre en 2013 sur le plan de formation**. 86% de ces formations permettent aux entreprises de respecter la loi, 14% sont réalisées pour que les entreprises soient en conformité dans le cadre d'un marché.

Le guide des formations obligatoires et recommandées est le seul outil qui propose **une liste complète et qualifiée des formations existantes**. En 2013, avec l'expertise de l'OPPBTP¹, l'IRIS-ST², la CNAMTS³ et l'INRS⁴, le réseau Constructyts s'est mobilisé pour mutualiser les compétences et améliorer la qualité de l'information proposée, en poursuivant plusieurs objectifs :

1- Clarifier les intitulés de formation et simplifier la recherche pour les entreprises

Le site propose la liste des 124 intitulés de formation, classés par famille thématique. Il permet aux internautes de trouver rapidement la formation correspondant à leurs besoins, en utilisant la liste ou le moteur de recherche multicritères dédié. Le site intègre un premier niveau de conseil sur les parcours de formation métier, qui sera développé en 2014.



The screenshot shows the website interface for 'Les Formations Obligatoires et Recommandées du BTP'. It features a navigation menu with 'Accueil', 'Présentation', 'Vous conseiller', 'Trouvez vos formations', 'Actualités', and 'Nous contacter'. Below the menu is a grid of icons representing various training categories like 'Arrière', 'Cordiaux d'urgence', 'Contrôle technique des ouvrages', etc. The main content area is titled 'Accueil > Trouvez vos formations' and includes a search bar and a 'RECHERCHE MULTICRITÈRES' section with filters for 'Métiers BTP', 'Activité', and 'Public visé'. Below the search filters is a table of results.

Métier	Titre	Sous-titre	Durée min. (h)	Imputabilité	Sélection	Lien
11042014	Sauveteur Secouriste du Travail (SST)		12 heures	Oui	<input type="checkbox"/>	Voir la fiche
23042014	Intervention sur des matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante (sous section 4)	Personnel d'encadrement technique	35 heures	Oui	<input type="checkbox"/>	Voir la fiche

¹ Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

² Santé et sécurité au travail

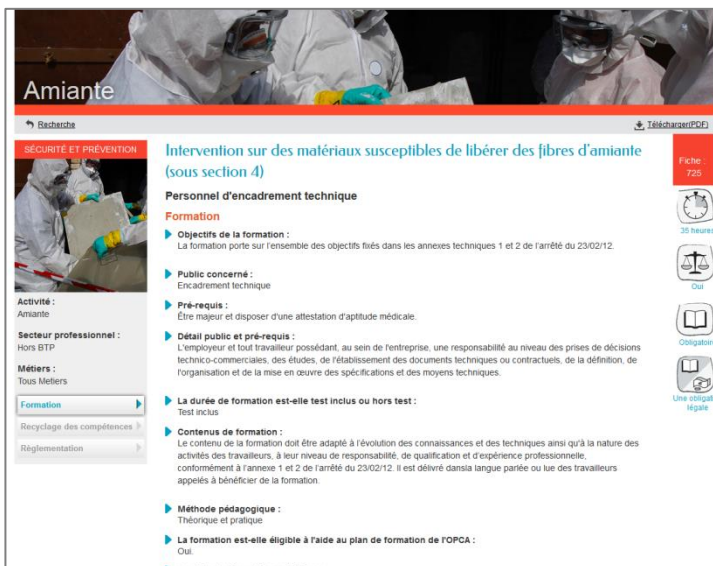
³ La Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des travailleurs salariés

⁴ Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

2- Proposer une information exhaustive sur les formations

Les fiches dédiées explicitent les objectifs, donnent un descriptif complet de la formation et mentionnent les éléments suivants :

- > la prise en charge par l'OPCA
- > la nature de l'obligation
- > les textes réglementaires de référence
- > le recyclage des compétences
- > les agréments des organismes de formation



The screenshot shows a web page for a training course titled "Intervention sur des matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante (sous section 4)". The page is categorized under "SECURITE ET PREVENTION" and "Personnel d'encadrement technique". It lists various details such as the number of hours (36 heures), the public concerned (Encadrement technique), prerequisites (être majeur and medical certificate), and the content of the training. The page also includes a search bar, a download PDF button, and a sidebar with navigation icons.

3- Opérer une veille sur les actualités liées aux formations et aux réglementations que les internautes peuvent consulter sur le site ou recevoir en s'inscrivant à l'alerte mail.

4- Informer de l'offre de services de Constructyts

Tout au long de leurs démarches de formation, les entreprises peuvent être accompagnées par un conseiller Constructyts, de la définition des besoins jusqu'à l'évaluation des acquis : conseil sur les actions et leur éligibilité, accompagnement du positionnement des demandeurs, définition de parcours de formation, mobilisation de cofinancements, suivi des formations,...

Depuis avril dernier, les entreprises et les salariés peuvent ainsi utiliser le site www.formations-obligatoires-btp.fr, également accessible depuis le site de Constructyts. Ce guide constitue un outil pour tous les publics, externes - entreprises, responsables RH, responsables QSE, salariés - et internes, pour les conseillers et correspondants du réseau Constructyts comme support à leur mission d'accompagnement des entreprises au quotidien.

«La mise en place d'une base de données informatisée permet aux utilisateurs d'accéder aux informations par différentes entrées et de répondre rapidement aux questions posées. Sur le plan de la gestion, cette refonte a permis d'ajuster les règles d'éligibilité selon les tailles d'entreprises et d'harmoniser les durées minimales des formations obligatoires, pour plus d'efficacité et une meilleure prise en charge» souligne François-Xavier Détre, Conseiller formation de Constructyts Picardie.

Le 24 juin 2014, Constructyts invite ses entreprises adhérentes à un petit-déjeuner afin de leur présenter l'outil et de répondre à leurs questions.

Contacts presse : **Pierre-Valéry Archassal & Olivia Favory**, Additiv
01 43 48 05 09 – constructyts@additiv.fr

Chiffres clés du secteur : entreprises et salariés

- 213 610 entreprises adhérentes
- 1,6 million de salariés, soit près de 10 % de la population active
- 90 % de TPE
- 343 382 salariés formés en 2013
- 10 775 contrats de professionnalisation
- 18 millions d'heures de formation financées

L'OPCA en quelques mots

Constructyts, OPCA de la Construction exerce **trois missions principales** en faveur des entreprises du BTP et de leurs salariés :

- Mettre en œuvre les accords définis par les partenaires sociaux dans le domaine de la formation professionnelle continue
- Gérer les budgets affectés au financement des dispositifs de formation et des actions de formation
- Évaluer, contrôler les actions engagées et les fonds utilisés

Deux réseaux de proximité pour répondre à tous les besoins

Les **24 Constructyts régionaux** et les **Organisations Professionnelles déléguées au conseil** déléguées à l'information/sensibilisation et au conseil (CAPEB, FFB, FNTP, SCOP BTP) constituent un réseau de proximité dédié au développement de la formation des TPE du secteur.

Les 24 Constructyts régionaux :

- Conseillent les entreprises du BTP de 10 salariés et plus sur la formation
- Instruisent et financent des actions de formation pour toutes les entreprises du BTP
- Accompagnent les demandeurs d'emploi vers l'insertion ou la réinsertion professionnelle
- Recherchent et obtiennent des cofinancements au bénéfice des entreprises et de leurs salariés
- Contribuent à une offre de formation de qualité

Les Organisations Professionnelles déléguées au conseil :

- Informent et conseillent les entreprises du BTP de moins de 10 salariés
- Accompagnent ces entreprises pour faciliter les démarches administratives liées à la formation

POUR EN SAVOIR PLUS : www.constructyts.fr